



Commission des Episcopats de la Communauté Européenne
Commission of the Bishops' Conferences of the European Community
Kommission der Bischofskonferenzen der Europäischen Gemeinschaft

42, rue Stévin
B – 1000 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 235 05 10
Fax + 32 (0)2 230 33 34
comece@comece.org

CELLULE DE REFLEXION BIOÉTHIQUE

Réunion du vendredi 19 avril 2002

QUELQUES REMARQUES SUR LA

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPEEN, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITE DES REGIONS DU 23 JANVIER 2002, COM(2002) 27 FINAL :
SCIENCES DU VIVANT ET BIOTECHNOLOGIE – UNE STRATEGIE POUR L'EUROPE

Dans sa communication du 23 janvier 2002, *Sciences du vivant et biotechnologie – Une stratégie pour l'Europe*, la Commission des Communautés Européennes souligne à juste titre l'importance prise dans nos sociétés et nos économies par les sciences du vivant et la biotechnologie – il vaudrait mieux d'ailleurs dire : *les* biotechnologies. Il est évident qu'elles soulèvent « *d'importantes questions politiques et sociétales* »¹.

Les institutions européennes ont évidemment à prendre en compte l'importance prévisible du marché mondial de ces biotechnologies, avec les emplois qu'elles permettront de créer en Europe, et les réponses que l'on peut en attendre à des besoins importants de nos sociétés. On comprend donc l'insistance mise sur le « *maintien de la compétitivité de l'Union vis-à-vis des principaux pays industrialisés* »².

Ces technologies sont multiples, diverses, et ont ou auront des applications dans des domaines très différents, santé, agriculture et agro-alimentaire, énergie, protection de l'environnement... De grandes innovations peuvent en découler, sinon même des bouleversements de la vie quotidienne, ce qui suscite à la fois espoirs et craintes.

Dans le domaine de la santé tout particulièrement, une des difficultés de la réflexion réside dans le fait que les retombées des connaissances actuelles et futures demeurent en partie imprévisibles (ce qui semble inviter à récuser a priori toute limite mise à la recherche au nom des bénéfices attendus pour la santé humaine), tandis qu'en même temps certaines perspectives sont proposées par les milieux scientifiques et industriels sans l'abord critique qu'on est en droit d'exiger à propos de ce qui possède un tel potentiel d'innovation. La communication de la Commission évoque, par exemple, le « *passage d'un modèle axé sur la maladie à une médecine personnalisée et préventive fondée sur la prédisposition génétique* »³. S'agit-il là d'un progrès qu'un développement des connaissances peut raisonnablement laisser espérer, ou d'une illusion qu'une analyse critique des mêmes connaissances aurait dû dissiper depuis longtemps ? En outre, on peut certainement dire qu'il est prématuré d'affirmer que « *la recherche sur la xénotransplantation ouvre la voie au remplacement de tissus et d'organes* »⁴. Quant aux cellules souches, il serait imprudent de

¹ *Sciences du vivant et biotechnologie – Une stratégie pour l'Europe*, I, 1, 2° §.

² I, 5, 3° §.

³ I, 2, 2° §.

⁴ Ibidem

voir en elles un remède universel aux maladies neurodégénératives. Des institutions responsables se doivent de ne pas céder à des engouements successifs vis-à-vis de disciplines ou technologies nouvelles. Les déceptions engendrées jusqu'à présent par la thérapie génique constituent un avertissement salutaire qui devrait être pris en compte dans toute évaluation prospective⁵.

Ces réserves n'empêchent pas de reconnaître les grandes répercussions qu'aura certainement dans les différents pays du monde une révolution scientifique et technologique riche de tant de potentialités. Il en découle l'obligation accrue de veiller au caractère responsable et durable du développement obtenu par ces moyens, et à un réel respect de la personne humaine. Le secrétariat de la COMECE se réjouit donc de l'insistance mise dans la communication de la Commission sur « *le respect des valeurs et des principes européens* »⁶, et notamment des « *valeurs fondamentales reconnues par l'Union Européenne dans sa Charte des droits fondamentaux* »⁷.

A plusieurs reprises, la Commission recommande l'instauration d'un débat public. Celui-ci est vraiment indispensable à l'abord démocratique des problèmes posés. On peut néanmoins s'interroger sur les objectifs réellement poursuivis, tels qu'ils sont exprimés dans le texte. Il ne saurait évidemment s'agir d'éviter des contestations et de gagner « *l'adhésion de l'opinion* »⁸ à des décisions prises antérieurement par les institutions responsables. « *Les conséquences et préoccupations éthiques et sociétales doivent être prises en compte* »⁹, est-il écrit. Nous ne pouvons que souscrire à cette affirmation. Mais l'objectif de cette recommandation ne peut se limiter à obtention d' « *un large soutien public* »¹⁰, aux fins d'éviter que des freins soient mis à « *notre capacité à innover et à développer et utiliser la technologie* »¹¹ du fait de réticences de l'opinion. Il y a lieu d'explicitier plus franchement cette intention.

Pour nous, l'enjeu d'un tel débat public est beaucoup plus important encore. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation que « *nos sociétés démocratiques devraient offrir les garde-fous nécessaires pour que le développement et l'utilisation des sciences du vivant et de la biotechnologie prennent place dans le respect des valeurs fondamentales inscrites par l'UE dans la Charte des droits fondamentaux, notamment en confirmant le respect de la vie et de la dignité humaines* »¹². C'est tout spécialement en référence à ces deux valeurs fondamentales que devraient être examinés les différents projets de recherche. Et nous tenons à préciser qu'il les faut entendre comme étendues de la conception à la mort.

Nous voulons aussi exprimer l'importance que nous attachons à ce qui, dans la communication de la Commission, est dit des responsabilités de l'Europe vis-à-vis du monde en développement¹³. Protection de la biodiversité, partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques des divers pays, indemnisation des détenteurs de connaissances traditionnelles, transfert de technologie, partenariats Nord-Sud équitables et équilibrés..., puissent de telles affirmations ne pas rester de simples déclarations d'intention, mais se concrétiser sous la forme des réglementations indispensables, dans un véritable souci de justice internationale.

⁵ La Cellule de Réflexion Bioéthique de la COMECE a notamment pour objectif de mener une telle analyse critique des avancées des connaissances scientifiques et des différentes manières dont elles sont présentées aux responsables politiques et aux opinions publiques.

⁶ *Sciences du vivant et biotechnologie – Une stratégie pour l'Europe*, I, 1, 4° §.

⁷ I, 1, 3° §.

⁸ I, 1, 1.

⁹ I, 2, 5° §.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ I, 1, 1.

¹² I, 4, 2.

¹³ I, 5, 2.

Comment, enfin, ne pas exprimer les préoccupations que nous laisse la lecture du « *plan d'action* » proposé dans la seconde partie de la communication ? Beaucoup est dit du développement de la formation dans le domaine des sciences du vivant, du soutien aux actions de recherche... Ce qui concerne la dimension éthique fait l'objet principal de la section « *Régir les sciences du vivant et la biotechnologie* »¹⁴. Il ne peut évidemment s'agir de procéder uniquement à un vaste programme de persuasion. Ici, à nouveau, ce qui est essentiel ce n'est point d'obtenir un consentement général sur des décisions déjà prises, mais d'obtenir un débat sincère et objectif sur ces délicates questions, afin de veiller aux véritables valeurs sur lesquelles l'Union européenne est fondée. Il est notamment proposé d'accentuer le rôle du Groupe européen d'éthique. Quels seront la composition et les modes de fonctionnement de ce Groupe aux fonctions élargies ? La Commission s'engage aussi à collaborer non seulement avec des institutions publiques mais aussi avec « *des partenaires privés* »¹⁵. Nous nous en félicitons. Cependant, dans cette matière également, il est important de préciser les objectifs poursuivis. Il ne peut être question de limiter cette collaboration aux seuls « *domaines dans lesquels il est possible d'atteindre une convergence de vue* »¹⁶ en matière éthique ? Il faudra aussi étendre ces contacts dans les autres domaines.

En conclusion, nous reconnaissons que la communication de la Commission rappelle avec insistance les valeurs fondamentales reconnues dans l'Union Européenne. Mais il n'est pas suffisamment dit comment leur faire vraiment place dans les processus de délibération, et comment éviter de s'en remettre, pour les décisions importantes en matière de sciences du vivant et de biotechnologies, aux seuls impératifs scientifiques, industriels et commerciaux. A la concertation avec les milieux des sciences du vivant et des biotechnologies doit s'ajouter le dialogue avec les différentes instances philosophiques, spirituelles et religieuses.

¹⁴ II, 2, Actions 13 à 16.

¹⁵ II, 2, Action 16.

¹⁶ Ibidem.